

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 56 (1920)
Heft: 27

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

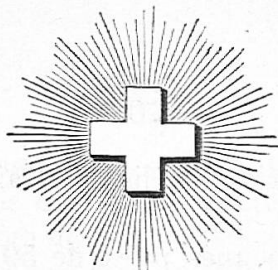
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Société pédagogique romande. — Projet de statuts de la S. P. R.*
 — *Souscription pour le corps enseignant d'Autriche — Chronique vaudoise.*
 — *Chronique genevoise. — Chronique jurassienne. — QUESTIONS DE PRO-*
GRAMME ET DE MÉTHODE : A propos de l'exposition vaudoise de travaux manuels.
 — *Le programme « minimum » et le programme « optimum ».* — PARTIE
 PRATIQUE : *La préparation des leçons. — Billet au Vieux Président. — Pensée.*

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Revision des statuts.

Le Bureau ne veut pas faire un long exposé des motifs qui l'obligent à demander au Comité central et à l'Assemblée générale l'abrogation de notre charte statutaire votée le 15 juillet 1914 à Lausanne ; il sera très bref et se bornera simplement à donner quelques commentaires sur les principaux points révisés.

L'article 3 prévoit un rouage nouveau, la rédaction d'un bulletin professionnel. C'est une idée ancienne, la séparation de l'*Educateur* en parties A et B, mais nettement distinctes. L'*Educateur* paraissant tous les 15 jours traitera les questions de pédagogie générale et d'éducation ; le bulletin insérera toutes communications émanant des sections cantonales ou de leurs correspondants, en englobant aussi, nous l'espérons, les organes corporatifs cantonaux.

La nomination des rédacteurs et du trésorier est remise au Comité central et non plus à l'Assemblée générale. Le Bureau qui, pendant la guerre, ne put convoquer cette dernière, se trouva à maintes reprises très embarrassé. C'est ainsi que notre ami Briod n'a pas encore été nommé à la rédaction de l'*Educateur*, fonction qu'il occupe depuis quatre ans selon la forme prévue par les statuts ! D'autres cas, tout aussi probants, démontrent que les « statuts de Bienne », révisés à Lausanne, offraient de graves lacunes.

Le Comité central se réunit actuellement tous les deux ans. Avec les nouvelles prérogatives qui lui seraient accordées, les nombreuses illéga-

lités qui ne sont pas de notre fait, disparaîtraient. La marche normale serait ainsi assurée.

La cotisation des non-abonnés passe de 50 centimes à 2 francs. Les comités des sections cantonales, consultés à cet effet, ont donné leur complète adhésion à cette mesure, que les circonstances actuelles justifient pleinement.

L'article 14, qui soulage la caisse de la Romande des frais de route des membres du Comité central, a déjà été voté en novembre 1918 par ce dernier ; l'Assemblée générale ratifiera sûrement cette décision.

Les membres de la S. P. R. seront peut-être surpris de ne plus voir figurer, dans les statuts, le Comité de rédaction. Cette institution sera mentionnée, avec ses attributions, dans le règlement spécial que le Bureau élaborera sous peu pour faire du bulletin professionnel un organe vivant, image fidèle de l'activité des sections. Préposé à la défense préventive des intérêts cantonaux respectifs, ce Comité, présidé par le rédacteur du bulletin, rendra certainement de grands services.

Toute la question de réorganisation du journal sera d'ailleurs développée plus tard dans l'*Educateur* et exposée plus amplement tant à la séance prochaine du Comité central qu'à l'Assemblée générale du 17 juillet 1920.

Le projet ci-dessous est le résultat des délibérations de plusieurs séances du Bureau ; il nous paraît être une orientation vers une vie plus intense de notre chère Romande ; nous le soumettons donc à l'approbation du Comité central et de l'Assemblée générale de Neuchâtel.

Le Bureau romand.

PROJET DE STATUTS

de la

Société pédagogique de la Suisse romande.

I. But et organisation.

ARTICLE PREMIER. — La Société pédagogique de la Suisse romande (S. P. R.) a pour but de resserrer les liens qui unissent les instituteurs, d'étudier toutes les questions se rattachant à leur enseignement et à leurs intérêts généraux, et de tendre, par tous les moyens possibles, aux progrès de l'éducation et de l'instruction dans la Suisse romande.

Elle est une fédération des sections suivantes :

- a) Société pédagogique neuchâteloise ;
- b) Société pédagogique vaudoise ;
- c) Société pédagogique jurassienne ;
- d) Société pédagogique genevoise ;
- e) Union des instituteurs primaires genevois.

D'autres sociétés pédagogiques pourront être admises par l'Assemblée générale, sur préavis du Comité central.

ART. 2. — L'admission de plusieurs sections du même canton ne peut avoir lieu que si ces sociétés ont un but et un mode de recrutement différents.

ART. 3. — Le but de la S. P. R. est atteint en particulier par :

- a) La publication de l'*Educateur* et d'un bulletin professionnel ;
- b) La discussion, dans des réunions périodiques régulières, de questions scolaires importantes ;
- c) L'organisation d'une caisse de secours ;
- d) La nomination d'une Commission chargée d'étudier un choix de lectures pour la jeunesse et les bibliothèques populaires ;
- e) L'organisation de voyages d'études ;
- f) L'organisation de cours de vacances ;
- g) L'entretien de relations amicales avec les sociétés similaires suisses, et la collaboration avec elles à la solution de questions scolaires d'un intérêt national.

ART. 4. — La Société se compose de membres actifs, de membres passifs et de membres honoraires.

Sont membres actifs : tous les membres des sections de la Société pédagogique de la Suisse romande, et les abonnés à l'*Educateur*.

La Société peut admettre comme membres passifs les personnes qui, sans rentrer dans la catégorie précédente, s'intéressent au but poursuivi par l'Association.

Elle peut conférer le titre de membres honoraires aux personnes qui ont rendu des services signalés à la cause de l'éducation populaire.

II. Assemblées générales et Administration.

ART. 5. — Dans la règle, la Société se réunit tous les quatre ans en Assemblée générale, soit congrès scolaire.

Les assemblées ont lieu successivement dans les divers cantons de la Suisse romande.

Une entente peut intervenir entre le *Schweizerischer Lehrerverein* et la *Societa degli amici dell' Educazione* et la *Société pédagogique de la Suisse romande*, en vue de l'organisation d'un congrès commun.

ART. 6. — Les organes de la Société sont :

- a) L'assemblée générale,
- b) Le Comité central,
- c) Le Bureau du Comité central.

ART. 7. — Les attributions de l'assemblée générale sont :

- a) Discussion des sujets mis à l'étude.
- b) Nomination du Bureau sur présentation du Comité central et examen de sa gestion.
- c) Approbation des comptes.
- d) Désignation du siège du prochain congrès.

e) Revision des statuts.

f) Réception de nouvelles sections.

ART. 8. — Le président de la Société est président effectif du congrès. La ou les sections du canton où a lieu le congrès nomment un comité d'organisation dont font partie de droit le président, le vice-président, et le secrétaire de la Société.

Dans les cantons où existent plusieurs sections, chacune d'elles est représentée dans le comité d'organisation du congrès au prorata du nombre de ses membres actifs, et nomme elle-même ses représentants.

Le Comité d'organisation a la responsabilité financière du congrès ; en cas de déficit, la caisse centrale peut accorder un subside.

ART. 9. — Le Comité central se compose de délégués des sections cantonales à raison d'un délégué par cent membres actifs. Une fraction d'au moins 50 membres donne droit à un délégué de plus. Chaque section a droit à un délégué au moins. Ces délégués et leurs suppléants sont nommés pour quatre ans par les sections cantonales, d'après le mode adopté dans chaque canton. En outre, les présidents des sections cantonales font de droit partie du Comité central avec voix délibérative.

Le Comité central entre en fonctions le premier janvier de l'année qui suit celle de sa nomination.

ART. 10. — Les délibérations de la société et du comité central sont dirigées par un Bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et du rédacteur du bulletin professionnel. Le président, le vice-président et le secrétaire sont nommés par l'assemblée générale, ainsi que trois suppléants chargés de remplacer les membres du Bureau démissionnaires ou décédés, sur la présentation de la ou des sections du canton où doit se réunir le prochain congrès.

Le ou les rédacteurs de l'*Educateur*, le rédacteur du bulletin professionnel, le trésorier sont nommés par le Comité central.

Dans les cantons où existent plusieurs sections, celles-ci tiennent, en vue de cette présentation, une réunion plénière, où le choix du président, du vice-président et du secrétaire, se fait par une élection au bulletin secret. Le président et le vice-président doivent être pris dans des sections différentes.

Le ou les rédacteurs de l'*Educateur*, le rédacteur du bulletin professionnel et le trésorier sont rééligibles. En cas de démission ou de décès, ils sont remplacés provisoirement par les soins du Bureau.

ART. 11. — Le Comité central se réunit, sur convocation du Bureau, deux fois dans chaque période administrative de quatre ans ; l'une de ces séances a lieu la veille du congrès. Une séance extraordinaire pourra être convoquée sur la demande écrite de deux sections.

Dans l'intervalle, les consultations peuvent se faire par correspondance-circulaire.

ART. 12. — Les attributions du comité central sont :

- a) L'examen de la gestion et des comptes du bureau ;
- b) Le choix des questions à traiter au congrès ;
- c) La nomination du ou des rédacteurs de l'*Educateur*, du rédacteur du bulletin professionnel et du trésorier ;
- d) L'étude des améliorations à apporter dans la publication du journal ;
- e) La fixation des traitements (postes prévus sous lettre c) ;
- f) Le préavis prévu à l'art. 1 ;
- g) La nomination de la Commission prévue à l'art. 3, lettre d ;
- h) L'élaboration des règlements d'application des présents statuts.

ART. 13. — Tout ce qui concerne l'administration proprement dite de la Société et de la Caisse de secours rentre dans les attributions du Bureau du Comité central.

Ce bureau prend toutes les mesures nécessaires en vue des réunions du Comité central et du congrès, ainsi que celles qui contribuent à la réalisation du but de la Société.

Il entretient des relations avec les autres associations pédagogiques, particulièrement avec les sociétés suisses.

ART. 14. — Sous réserve des traitements prévus à l'art. 12, les fonctions de membre du Comité central et du Bureau sont gratuites ; les frais de déplacement des délégués au Comité central sont à la charge des sections qu'ils représentent.

III. Journal.

ART. 15. — L'*Educateur* est l'organe officiel de la Société. Son organisation est fixée par un règlement spécial, élaboré par le Bureau et sanctionné par le Comité central.

IV. Cotisations.

ART. 16. — Chaque section paie à la caisse de la Société une cotisation annuelle de 2 francs par membre actif.

Elle est dispensée de cette cotisation pour ceux de ses membres qui sont abonnés à l'*Educateur*.

Les sections fournissent chaque année au bureau du Comité central l'état nominatif de leurs membres.

ART. 17. — Les membres passifs paient une contribution annuelle de 2 francs ou une somme de 20 francs, versée une fois pour toutes.

V. Caisse de secours.

ART. 18. — La Caisse de secours est alimentée par :

- a) Une partie des bonis nets de chaque exercice ;
- b) Les dons et legs des amis de la Société ;
- c) Les bénéfices provenant de la publication d'un agenda scolaire.

ART. 19. — Les secours à accorder sont fixés par le bureau du comité central.

VI. Revision des statuts. Dissolution.

ART. 20. — Toute section qui désire des changements aux présents statuts doit faire parvenir ses propositions, au moins deux mois avant le congrès, au Bureau du Comité central. Celui-ci les soumet au Comité central et ensuite à l'Assemblée générale.

ART. 21. — En cas de dissolution, les fonds disponibles de la Société et de la Caisse de secours seront remis à la Confédération, pour être versés au Fonds Berset-Müller.

Ainsi proposé au Comité central et à l'Assemblée générale dans leurs séances des 15 et 17 juillet 1920.

Neuchâtel, 15 juin 1920.

Pour le Bureau romand :

Le secrétaire,

WERNER BRANDT.

Le président,

FRITZ HOFFMANN.

SOUSCRIPTION POUR LE CORPS ENSEIGNANT d'AUTRICHE

ouverte par le Bureau de la S. P. R. et les comités des sections cantonales.

Dons reçus :

VAUD. — *Report fr. 2005.* — Corps enseignant du collège de Prélaz, Lausanne (par M. L. Visinand) 2^{me} versement, 10 fr. ; corps enseignant de la Tour-de-Peilz, 60 fr. ; id., de Renens (par Mlle Marsens) 52 fr. ; E. Monod, Poliez-Pittet, 5 fr. ; Z. Lavaux, 5 fr. ; M. W. Loosly et Mlle L. Porchet, St-Légier, 10 fr. ; Chœur mixte du corps enseignant des cercles de Romainmôtier et de Vallorbe, 40 fr. ; anonyme, Broye, 10 fr. ; Mlle Michot, Nyon, 5 fr. ; A. Roulier, La Rippe, 10 fr. ; G. B., 5 fr. ; une maman, en souvenir de sa petite Rachel, 10 fr. ; A. Corbaz, Gingins, 10 fr. ; Ed. Clerc, Belmont s. Yverdon, 10 fr. — *Total fr. 2247.*

NEUCHÂTEL. — *Report fr. 968.50.* — Corps enseignant de Boudry (par M. Decreuze) 15 fr. ; Soc. pédag. du Locle, 2^{me} versement, 8 fr. ; Soc. pédag. neuchâteloise, section de la Chaux-de-Fonds, 400 fr. ; Mlle M. Staehli, Neuchâtel, 5 fr. — *Total fr. 1396,50.*

JURA BERNOIS. — *Report fr. 75.* — Dr Sautebin, directeur, Delémont, 10 fr. — *Total fr. 85.*

GENÈVE. — *Report fr. 132.* — Mme Vogler, Grand-Saconnex, 10 fr. — *Total fr. 142.*

FRIBOURG. — *Report 10 fr.*

Total général, 3880 fr. 50.

La souscription est close.

Lausanne, le 20 juin 1920.

Le caissier :

E. VISINAND.

CHRONIQUE VAUDOISE

Assemblée générale à Yverdon. — Toutes communications relatives à cette assemblée figureront dans le *Bulletin* de la S. P. V. qui va paraître incessamment.

Nous rappelons encore une fois qu'il importe que nous soyons très nombreux à Yverdon le 15 juillet pour y discuter nos nouveaux statuts : il y va de l'avenir de notre Association. Le Comité compte que chacun fera son devoir.

Il espère aussi que la plupart de ceux qui seront à Yverdon se rendront le soir du même jour à Neuchâtel, pour participer au Congrès pédagogique romand. Il convient que l'importante section vaudoise y soit bien représentée et manifeste ainsi ses sentiments de solidarité.

Et puis, le programme du Congrès est si tentant !

A. R.

Avis. — Les membres de la S. P. V. qui n'auraient pas reçu la convocation pour l'assemblée générale du 15 juillet à Yverdon (10 h.) et qui désireraient prendre part au diner (fr. 6) sont priés de s'annoncer, avant le 12 juillet, à M. N. Clément-Decoppet, instituteur à Yverdon.

Les membres de la S. P. V. n'oublieront pas de se muir de leur carte de sociétaire, en vue de l'élection du Comité.

Communiqué. — Les membres des quatre sections de La Côte de la S. P. V. (Aubonne, Morges, Rolle et Nyon), réunis le samedi 26 juin au Signal de Bougy, désignent comme candidat au Comité cantonal M. *Emmanuel Reymond*, instituteur à Rolle.

Considérant la tâche délicate et particulièrement difficile qui incombera au futur Comité, ils espèrent qu'il réussira à faire aboutir enfin nos légitimes revendications et lui promettent son appui.

Les participants assisteront nombreux à l'assemblée générale d'Yverdon, le 15 juillet prochain, pour appuyer la candidature qu'ils présentent et assurer l'adoption des nouveaux statuts prévoyant la création d'un secrétariat permanent de la S. P. V.

† **Paul Buffe.** — Un nombreux cortège d'amis et de collègues a rendu, le 5 juin dernier, les derniers honneurs à Paul Buffe, instituteur à Vallorbe. Un ami personnel du défunt, M. Leresche, a rappelé ce qu'il fut comme homme et citoyen, et M. Martin, délégué de la S. P. V. a retracé sa carrière pédagogique. Les écoliers de la classe du décédé, ainsi que les deux chorales réunies ont exécuté deux chœurs, et M. le pasteur Bourquin a clos la cérémonie par la prière.

Breveté en 1885, Paul Buffe, fit un séjour en Roumanie, un remplacement à Montreux, un second à Etagnières, puis le 1^{er} novembre 1887, il est placé à la tête d'une des classes de Vallorbe. Atteint d'un mal qui ne pardonne pas, il avait dû s'aliter au commencement de mars, et s'éteignait le 3 juin, après d'horribles souffrances.

Paul Buffe fut jusqu'au bout un bon maître, car il avait une très haute idée de la noble profession qu'il avait choisie. D'un commerce agréable, il entretenait les meilleurs rapports avec ses collègues. Excellent musicien, violoniste consommé, il dirigea successivement les deux chorales de Vallorbe. Il était un grand

admirateur de la nature et prenait plaisir à parcourir la pittoresque contrée où le sort l'avait placé, et qu'il connaissait dans ses moindres recoins.

Il est regrettable qu'aucun représentant des autorités communales n'ait cru devoir rendre hommage à ce vieux serviteur, qui pendant 33 ans avait donné le meilleur de sa vie pour le bien de la localité. A. R.

Examens de recrues. — La plupart des gouvernements cantonaux ont fait connaître au Comité de la Conférence des chefs cantonaux d'instruction publique qu'ils désiraient la reprise des examens pédagogiques et gymnastiques des recrues, mais qu'une autre façon de procéder devait être employée. A. R.

Société vaudoise des Maîtres abstinents. — Cette société a tenu sa séance annuelle de 1920 à Lausanne le 29 mai dernier. Le principal objet figurant à l'ordre du jour était l'examen du sujet si actuel : *Un programme d'enseignement antialcoolique*. Excellamment introduit par M. Barbey, instituteur à Moudon, ce sujet donna lieu à une discussion fructueuse et très nourrie. Les lecteurs de *l'Éducateur* auront sans doute, cette année encore, l'occasion d'apprécier les idées de M. Barbey, ce qui nous dispense d'entrer aujourd'hui dans les détails. Ses *conclusions*, admises par l'assemblée, sont les suivantes :

1° Il serait désirable que le Plan d'études possédât un certain nombre de sujets antialcooliques placés non sous une rubrique spéciale, mais rattachés à diverses branches du programme, telles que : sciences naturelles, civisme, éducation morale, etc.

2° Les manuels de lecture et de sciences naturelles des degrés moyen et supérieur seront pourvus de morceaux en rapport avec l'enseignement antialcoolique.

3° Il serait bon que le sujet de l'enseignement antialcoolique soit mis à l'ordre du jour des prochaines séances régionales de Maîtres abstinents.

4° Les Maîtres abstinents émettent le vœu que la question de l'enseignement antialcoolique soit très sérieusement envisagée par la Commission de révision du Plan d'études.

La section vaudoise compte actuellement 84 membres actifs et 63 associés. Elle travaille à l'édition française d'une série de tableaux antialcooliques propres à rendre les meilleurs services dans nos classes. Pour réussir dans sa tâche éminemment patriotique et moralisatrice, elle a besoin de l'appui bienveillant de tous ceux qui, quoique non abstinents, pensent que l'école a un rôle à jouer dans la formation d'une jeunesse sobre, au caractère bien trempé, et garante d'un avenir meilleur pour notre cher pays. A. D.

CHRONIQUE GENEVOISE

La section des dames de l'U. I. P. G. avait son assemblée générale le mercredi 16 juin. Après une partie administrative fort chargée, l'auditoire, vivement intéressé, eut l'avantage d'entendre Mlle Jentzer, institutrice générale des Eclaireuses genevoises, dans une causerie animée et très bien documentée sur les « Eclaireuses. » Mlle Jentzer tint à honneur d'intéresser les éducatrices

de notre jeunesse à une œuvre dont elle sut faire comprendre le rôle éducatif et social.

Les sociétés d'Éclaireuses cherchent à développer harmonieusement les jeunes filles, à faire d'elles, par le travail et la joie, des femmes de bonne volonté qui seront une force consciente pour le pays.

Ces jeunes filles obéissent à une loi dont voici le sommaire : « Acquires force et santé. — Sois vraie. — Domine-toi. — Recherche le beau. — Comprends la justice. — Aide sans te lasser. — Répands la joie. » N'est-ce point un beau programme? Sans doute, direz-vous, ce but peut être atteint au sein même de la famille.

Mlle Jentzer démontra qu'au point de vue de la famille l'éducation que reçoit l'Éclaireuse ne peut être que précieuse. Il est bon aussi que la jeune fille fasse tout doucement l'apprentissage de la vie sociale. L'esprit des sociétés d'Éclaireuses fait appel à la responsabilité, à l'initiative, à la loyauté. Les sections d'Éclaireuses visent à obtenir le mélange des classes et créent ainsi une heureuse solidarité qui remplacera peu à peu la méfiance instinctive. L'obéissance due au chef (éclaireuse plus âgée chargée d'un groupe de six à huit éclaireuses cadettes) conduira à la reconnaissance des compétences.

Il serait trop long d'entrer ici dans tous les détails de l'organisation des sections d'Éclaireuses, que le colonel Baden-Powell créa, et qui s'acclimatent peu à peu chez nous. Nous insistons cependant sur ce point que les Éclaireuses doivent être âgées de onze ans. C'est donc au moment où la jeune fille devient consciente de sa responsabilité que son attention sera tournée du côté du beau, du travail et de la joie saine, de la vie au grand air. Cela ne vaut-il pas mieux que les dancings et les cinémas?

Dans le canton de Genève, il y a actuellement deux cent-dix éclaireuses, groupées en six sections, aux couleurs différentes. Si les sociétés d'Éclaireuses répondent vraiment à un besoin de la génération nouvelle, nous les verrons prendre un essor irrésistible et nous serons heureuses de constater l'excellente influence qu'elles exerceront sur notre jeunesse féminine.

L'intéressant exposé de Mlle Jentzer fut complété par une série de projections lumineuses.

M. M.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Caisse d'assurance des instituteurs bernois. — Nous venons de recevoir le rapport de cette institution sociale pour l'exercice 1919. L'établissement est en pleine transformation nécessitée par la loi du 21 mars 1920 sur les traitements du corps enseignant.

La revision des statuts est à l'ordre du jour et le conseil d'administration devra faire front contre les appétits qui se font jour ici et là, sans tenir compte des données techniques en matière d'assurance. C'est ainsi que le remboursement des quatre cinquièmes des versements (80 %) aux héritiers d'un membre décédé qui n'a pu profiter en aucune façon de l'assurance est exagéré. Le remboursement technique est de 60 % au maximum et il faut tenir à cette disposition.

A la fin de l'exercice, la fortune de la caisse d'assurance est de 8 159 386 francs, soit 7 787 847 francs pour la première section, 2 273 360 francs pour la deuxième section et 100 000 francs en fonds de secours; le solde comprend des contributions différées. Nous ne trouvons nulle part dans les comptes que ces contributions différées rapportent un intérêt, ce qui est de toute justice. Les frais d'administration sont de 28 000 francs et sont en constante augmentation.

Les pensions payées se montent à 302 000 francs et sont versées à 228 membres du corps enseignant primaire, à 96 veuves possédant en tout 95 enfants, à 48 enfants orphelins, et à 14 groupes de parents ayant été à la charge des décédés. 72 membres ont quitté l'association et ont reçu 40 193 francs d'indemnité de sortie.

Les intérêts du fonds ne suffisent plus à couvrir les dépenses: il y a une perte de 55 487 francs. L'augmentation du taux payé par la Caisse hypothécaire ($4\frac{3}{4}\%$ au lieu de 4%) améliorera la situation dans les exercices prochains. Il en est de même de l'augmentation de la subvention de l'Etat qui, à partir de 1920, sera fixée au 5% des traitements assurés.

L'entrée du corps enseignant secondaire dans la Caisse développera encore cette institution, mais la chargera momentanément d'obligations nouvelles assez importantes.

Ce qui frappe, dans le rapport, c'est le nombre considérable d'instituteurs et d'institutrices devenant invalides de vingt à quarante ans. Il se peut que les tables d'invalidité soient ici en défaut ou qu'il y ait abus par le fait que les pensionnés sont juste assez invalides pour s'assurer des ressources ailleurs. Heureusement que la compensation se fait pour l'invalidité dès l'âge de quarante ans et pour la mortalité dans toutes les classes d'âge.

H. GOBAT.

† **Célestin Romy.** — Le 6 juin dernier est décédé, des suites d'une maladie vaillamment supportée, Célestin Romy, instituteur à la classe supérieure de Moutier et ancien directeur des écoles.

Né le 6 février 1854 à Sorvilier, petit village de la vallée de Tavannes, Romy devint orphelin à l'âge de six ans. Il suivit les cours de l'école normale de Porrentruy où il reçut son brevet d'instituteur primaire, le 28 août 1873. Nommé dès l'automne à Grandval, il fonctionna pendant quatre ans dans ce village et fut appelé à Moutier où il est décédé après avoir consacré quarante-trois ans de sa vie au développement successif et aux progrès des écoles de ce chef-lieu de district.

Célestin Romy possédait la confiance de la population et des associations locales. Il a rempli des fonctions multiples tant dans l'administration communale ou paroissiale que dans les sociétés d'utilité publique. Il a été à plusieurs reprises président du Synode de cercle et a dirigé pendant deux périodes la marche de la Société pédagogique jurassienne. Il était délégué au Synode scolaire cantonal. Les deux qualités foncières de Célestin Romy étaient la bonté et la serviabilité.

C'est ce qui explique la grande affluence du public à ses obsèques et l'amas de couronnes qui couvraient le char mortuaire. Au cimetière de Chalières, un chœur de ses collègues rehaussa la cérémonie funèbre et la mémoire du défunt

fit l'objet de plusieurs discours prononcés par MM. Pierrehumbert, pasteur, Jambé, avocat, président de la Commission scolaire, Chochard et Gueisbuhler, instituteurs.

H. GOBAT.

QUESTIONS DE PROGRAMME ET DE MÉTHODE

A propos de l'exposition vaudoise de travaux manuels.

La première exposition ayant obtenu plein succès, il reste au comité de la S. V. T. M. à remercier : 1^o Le Département de l'Instruction publique d'en avoir assumé la charge financière ; 2^o la presse, pour la réclame nécessaire à ce genre de manifestations ; 3^o les organisateurs qui n'ont ménagé ni leur temps ni leur peine.

Dans tous les domaines, les expositions sont un puissant moyen de progrès. Celle-ci a mis en évidence trois méthodes de travaux manuels. Il en est ainsi dans d'autres pays où les trois écoles se livrent de belles batailles.

La méthode technique se vante d'être l'enseignement de la logique. (Voyez la menuiserie.) Soit un but à atteindre : *a*) discussion sur la meilleure forme et le meilleur bois à adopter ; *b*) un croquis ; *c*) un plan ; *d*) exécution ; *e*) finissage, ornementation ; *f*) leçons de mathématiques ou d'élocution.

A l'exposition, aucun des objets de menuiserie n'était fini, c'est-à-dire peint, orné ou sculpté. C'est une lacune qu'il faut combler. L'enfant a un plaisir infini à orner, et le pinceau dévoile mieux les goûts que la scie ou le marteau.

Cette méthode a été passablement critiquée par des pédagogues, qui l'ont qualifiée « vieux jeu » après l'exposition de Lausanne. Ils préfèrent la méthode pédagogique ou « *Arbeitschule* ». Il faut reconnaître que si la menuiserie, ou tout autre travail, est enseignée par un maître spécial, on laisse souvent de côté le plus important pour l'esprit : *a*) la discussion préliminaire ; *b*) les leçons de mathématiques ou de français, qu'il est toujours possible d'en tirer. C'est alors la faute du maître et non de la méthode.

L'*Arbeitsschule* ou travail manuel pédagogique n'a d'autre but que de donner une base concrète à l'enseignement. La question de la bienfaisance ou de l'art est absolument accessoire. On fait des collections, des travaux de toute espèce, rapidement et pour exprimer le plus d'idées possible ; on se sert de toute matière qui tombe sous la main, on travaille en classe, au jardin, dans la forêt, au bord du ruisseau. En histoire, on fait des instruments préhistoriques, en géographie des reliefs, etc. On construit, on anime et on s'anime. Vive l'activité !

Des trouvailles, de l'ingéniosité, de la bonne humeur, du goût pour l'étude et même pour les livres d'étude où l'on va puiser les renseignements, voilà une saine activité ! Médire de cette méthode paraît impossible ? Détrompez-vous ! Les artistes prétendent que tout ce qui se fait mérite de l'être bien et que tout travail manuel doit tendre à l'éducation artistique.

De là une troisième école, pratiquant la méthode artistique, qui vise avant tout à former la main et l'œil. Elle arrive à des résultats surprenants, qui lui vaudront toujours la faveur de beaucoup. Elle fait marcher de pair le dessin, le

modelage, le moulage et la sculpture sur bois. Elle peut être aussi pédagogique que les autres.

Et maintenant quelle méthode choisir ? Faire un agréable mélange ? Je voudrais voir au degré inférieur surtout la méthode pédagogique ; au moyen et au supérieur l'artistique ; aux cours complémentaires, la technique.

Projets pour les expositions futures. — La prochaine sera consacrée probablement à la méthodologie. On exigera un échelonnement progressif de difficultés et une seule série d'objets bien gradués, du plus simple au plus compliqué. Ainsi les visiteurs pourront s'instruire sur le plus pressant : comment s'y prendre, comment faire ? D'autres expositions feront ressortir l'enseignement intuitif des mathématiques, les instruments de démonstration, etc., c'est-à-dire les applications pédagogiques.

Ainsi, en peu d'années, par cet enseignement mutuel, l'école vaudoise se formera une activité qui sera bien de chez nous, et qui la sortira du marécage livresque pour la rendre plus utile à la prospérité de notre chère patrie.

Pour le Comité,
H. G.

Le programme « minimum » et le programme « optimum ».

La commission chargée par l'U. I. P. G. d'étudier les réformes scolaires vient de terminer le projet de programme de l'école primaire. Nous extrayons du rapport de M. Gielly, président de la Commission, quelques passages qui nous paraissent de nature à intéresser les lecteurs de l'*Educateur*.

« Ce programme repose sur un principe tout nouveau : la division en deux parties appelées programme minimum et programme optimum ou de développement. Il est nécessaire que j'expose brièvement comment je fus amené à concevoir cette idée, puis à la présenter à la Commission.

Dès le début de nos travaux, nous avons fait une enquête auprès de tous ceux qui reçoivent nos élèves au sortir de l'école primaire : commerçants, chefs d'atelier, directeurs des établissements secondaires. Nous leur avons demandé d'indiquer le degré de préparation auquel, selon eux, doit atteindre un enfant qui a terminé ses classes primaires. D'autre part, nous avons également consulté les hommes qui sont, à Genève, à la tête du mouvement pédagogique moderne. A ce moment, deux tendances se sont révélées, tendances nettement opposées mais également respectables, et qu'il paraissait bien difficile de concilier. Les uns n'avaient en vue que l'acquisition des connaissances, les autres estimaient toute acquisition inutile ou même nuisible, si elle ne contribue au développement de la personnalité de l'enfant. Nous avons alors posé les deux principes suivants :

1° L'enfant doit acquérir à l'école un minimum de notions absolument indispensables. Ce sera comme l'outillage nécessaire à tout travail ultérieur.

2° L'enfant doit trouver à l'école un milieu favorable au développement aussi complet que possible (développement optimum) de sa personnalité.

Or, l'école actuelle a placé au centre de ses préoccupations l'acquisition des connaissances ; toute réforme scolaire se traduisait par l'introduction d'une

branche nouvelle dans le programme. Et l'on n'a pas tardé à dénoncer le surmenage.

Les écoles nouvelles, au contraire, dans leur violent désir de réagir, n'ont visé qu'au développement intense de l'individu. Elles ont plus ou moins négligé l'acquisition des connaissances ; elles ont ainsi enlevé à l'enseignement toute base solide et oublié que le meilleur ouvrier ne peut rien faire sans outils.

Le système de programme que nous présentons a pour but d'éviter ce double écueil. Il veut établir un compromis entre ces deux tendances pédagogiques : de là sa division en deux parties, l'une donnant satisfaction aux partisans de la tradition, l'autre aux novateurs.

Cette idée d'un programme double, un peu confuse au début, s'est précisée au cours de la longue discussion à laquelle elle a donné lieu. M. Duvillard l'a adoptée et l'a introduite dans le rapport destiné au Congrès romand. Elle a reçu l'approbation de MM. les prof. Malche et Bovet. MM. Zbinden et Groscurin ont approuvé également les programmes de français et d'arithmétique. L'« Union Sociale » enfin fait sienne cette idée et en demande la réalisation dans l'enseignement secondaire. »

PARTIE PRATIQUE ¹

EN CLASSE.

La préparation des leçons.

C'est un vieux maître aux cheveux tout blancs. J'aime à le voir avec ses yeux vifs et son bon sourire. Toujours alerte, toujours gai, toujours actif, il part chaque matin pour l'école avec un air heureux qui réjouit et qui reconforte. — Ses mains ne sont jamais vides ; il porte sans cesse quelque chose : livrets scolaires, registre de classe, pile de travaux corrigés, et surtout un cahier bleu qui semble être toujours le même, et sur la couverture duquel on peut lire, en fort belle anglaise, ce simple mot : *Préparation*.

Visitant assez souvent, et toujours avec plaisir, la classe du vieux maître, je remarque qu'il ouvre parfois son cahier de *Préparation* et qu'il y jette un coup d'œil avant de commencer une leçon. Intrigué, je me hasarde à l'interroger, une fois l'école terminée.

— Que regardez-vous dans ce cahier bleu qui semble ne jamais vous quitter ?

— J'examine les notes que j'ai prises pour les leçons de chaque jour.

— Comment ! à votre âge vous préparez encore vos leçons ?

— Sans doute. Il serait de la dernière imprudence — pour ne pas employer un mot plus fort — de vouloir se présenter devant une classe sans savoir exactement ce que l'on veut faire.

— Je comprends cela chez un débutant. Mais, je supposais qu'avec l'expérience acquise on pouvait se passer de faire un travail écrit certainement long et ennuyeux.

¹ Contre notre gré, la *Partie pratique* de ce numéro se trouve considérablement réduite. (Réd.)

— Ce travail est moins long que vous ne le supposez et la peine qu'il donne n'est rien en comparaison des services qu'il rend. Voyez plutôt. Aujourd'hui, j'avais une dictée à faire au degré supérieur. J'indique, sur mon cahier, le N° de la page du livre de lecture dans lequel elle se trouve. Ainsi faisant, je ne perds pas de temps à chercher. Ensuite, j'ai transcrit les mots dont je dois expliquer le sens, ceux qui présentent une difficulté orthographique, quelques familles complètes, deux ou trois exercices d'analyse, etc. Cela m'a pris quelques minutes de préparation et m'évite de commettre peut-être un oubli.

— Croyez-vous ?

— Certainement. Dans le feu de la leçon, tandis qu'il faut s'occuper d'une division et ne pas perdre de vue les deux ou trois autres, on risque d'être distrait et d'oublier quelque chose. Voyez par exemple les mots de la même famille que *croix*. Ils sont nombreux. Si je ne m'étais fié qu'à ma mémoire j'en aurais probablement oublié quelques-uns, — ne fût-ce que *croisillon*, *croisade* et *crucifère*, — ce qui eût été regrettable.

— Préparez-vous ainsi toutes vos leçons : histoire, géographie, arithmétique, etc. ?

— Absolument ; j'y ajoute même l'écriture et le dessin.

— Cependant pour l'écriture, il n'y a que le modèle à poser.

— Oui, mais les exercices d'application doivent être soigneusement choisis. Ainsi, voyez : aujourd'hui, avec le 3^e degré, nous faisons les lettres *m* et *n*. Or, les élèves n'ont écrit jusqu'à maintenant que les lettres *i* et *u*. Je dois donc, logiquement, trouver, comme exercices d'application, des mots qui n'ont que ces quatre lettres, tels que *mimi*, *uni*, *nu*, *un*, *minium*, etc.

— Y aurait-il un inconvénient à leur faire écrire, par exemple, le mot *murmure* qui, lui aussi, a deux fois la lettre *m* ?

— Certainement. Les élèves ne connaissent ni le *r*, ni le *e*. Il les écriraient par conséquent fort mal et je devrais passer mon temps à corriger des lettres qui n'entrent pas dans la leçon d'aujourd'hui et dont l'étude ne viendra que plus tard. Autrefois, je pratiquais de cette façon et je n'ai pas tardé à m'apercevoir que je faisais fausse route. A l'école, comme ailleurs du reste, il y a un grand avantage à aller toujours *du connu à l'inconnu*.

— Cette préparation écrite doit vous prendre beaucoup de temps ?

— A peine une heure par jour et, comme je vous le disais il y a un instant, les services qu'elle me rend ne sont rien en comparaison du temps que j'y consacre.

— Y a-t-il longtemps que vous la faites ainsi ?

— Plus de quarante ans.

— Cela doit faire bien des cahiers ?

— En effet ; à raison de deux pages par jour, en moyenne, cela représente dix cahiers par année.

— Les avez-vous tous conservés ?

— Vous en trouverez chez moi plus de quatre cents. J'ai du plaisir à les feuilleter parfois. Ils me rappellent ma jeunesse et font revivre à mes yeux toutes les péripéties de ma longue carrière. Tel exercice, telle composition, évoquent le souvenir de la classe d'alors. Je revois toutes ces têtes blondes ou brunes — au-

jourd'hui grises — et dont quelques-unes ont disparu pour toujours. Mais, je retire de ces vieux cahiers un profit plus direct. D'abord, je m'aperçois des fautes que j'ai commises jadis, au point de vue de la méthode, et c'est comme un garde à vous de n'y plus retomber. Ensuite, je relis des renseignements qui m'étaient sortis de la mémoire et qui pourtant ont leur utilité. Enfin, lorsque pour une cause ou pour une autre, — course, contre-temps, maladie, — je ne puis consacrer beaucoup de temps à ma préparation du lendemain, j'y trouve du travail tout fait : plans de compositions, questions de calcul oral, croquis géographiques, etc. qui me permettent d'entrer en classe en sachant bien ce que je veux faire faire à mes élèves.

— Merci, cher Monsieur, pour la bonne leçon que vous venez de me donner. Vous m'avez prouvé que, dans l'enseignement comme dans tous les autres domaines, il faut avoir soin de *se préparer* pour accomplir un travail vraiment sérieux.

* * *

Oh ! le vieux maître aux cheveux tout blancs, aux yeux vifs et au bon sourire ! Puisse-t-il, toujours alerte, toujours gai, toujours actif, prendre pendant longtemps encore, chaque matin, le chemin de l'école. Puisse-t-il surtout avoir beaucoup d'imitateurs, car il est un de ceux qui font honneur au corps enseignant, un de ceux qui le font aimer et respecter !

Le vieux Président.

BILLET AU VIEUX PRÉSIDENT

Cher Monsieur,

Me permettez-vous de vous avouer que, tout en admirant sincèrement votre vieux maître, je me vois obligé de faire quelques réserves quant à sa manière de concevoir et de pratiquer la préparation de la classe ? Ses quatre cents cahiers de préparation — ouf ! autant que de villages helvètes au temps de Divico ! — me laissent quelque peu perplexe, et je le dirai, sceptique... cet excellent collègue n'attache-t-il pas une importance exagérée à la *quantité* ?

Non pas que j'aie l'intention de nier l'utilité d'une préparation des leçons, et d'une préparation *écrite*. J'en affirme au contraire non seulement l'utilité, mais la *nécessité*.

Mais il est un principe fondamental que votre vieux maître me paraît oublier, c'est que l'homme doit profiter aujourd'hui de son travail d'hier, et demain de celui d'aujourd'hui.

Votre vieux maître me rappelle décidément un peu trop Sisyphe et le tonneau des Danaïdes. Il m'est pénible de le voir faire encore à présent, après plus de 40 ans de pratique, *le même travail de préparation* qu'au début de sa carrière.

Qu'il note minutieusement la page du livre où il prend sa dictée, les numéros des problèmes qu'il fera résoudre, les devoirs à domicile, etc., rien de plus nécessaire. Qu'il prépare tout au long les leçons *nouvelles*, celles qu'il donne pour la première fois, à la bonne heure ! Mais pourquoi donc prépare-t-il à *nouveau* toutes ses leçons, même celles qu'il a déjà données une fois, deux fois,

dix fois, vingt fois peut-être ? Ne ferait-il pas mieux de reprendre simplement ses anciens cahiers de préparation, puisqu'il les conserve avec un soin pieux ?

Je vois venir votre objection. Faut-il donc, me direz-vous, que le maître se fige dans un enseignement stéréotypé, qu'il donne éternellement la même leçon par les mêmes procédés, en prononçant les mêmes paroles, et que, la routine aidant, il ne soit plus à la longue qu'une machine à enseigner, qu'un phonographe scolaire ? Ceux d'entre nous qui ont eu le malheur de travailler, ne fût-ce que quelques mois, sous les ordres d'un tel maître, en ont gardé l'horreur et le dégoût pour toute leur carrière pédagogique !

Mais qui donc empêche votre vieux maître de *modifier* plus ou moins ses leçons anciennes, de les rajeunir, de les moderniser, de les mettre au point, de les réadapter, en tenant compte de ses propres expériences ou de celles d'autrui, de ses lectures, du développement de sa classe, des besoins locaux, de l'actualité, etc. ? C'est en cela que doit consister le travail de préparation pour les leçons que l'on a déjà données. Mais pourquoi recommencer *ab ovo*, comme si l'on n'avait jamais rien fait ? Il y a plus. Reprendre chaque jour la préparation de la classe, sans tenir compte du travail des années écoulées, c'est se priver d'un précieux instrument de progrès. Progresser, c'est perfectionner peu à peu ses procédés. Mais comment faire ce travail de perfectionnement si l'on ne reprend pas les leçons anciennes pour les remettre sur le métier ?¹

Votre vieux maître lui-même nous dit qu'il trouve dans ses anciens cahiers du travail tout fait lorsque pour une cause ou pour une autre, il ne peut consacrer beaucoup de temps à sa préparation du lendemain. Mais pourquoi donc, je vous en prie, ne recourir à ses anciens cahiers qu'en cas de course, de contre-temps ou de maladie ? Est-il donc immoral que l'homme récolte *en tout temps* les fruits de son travail ?

Il me semble que notre devoir, à nous qui sans être des anciens sommes déjà dans la carrière depuis bien des années, est de conseiller à nos jeunes collègues de prendre l'*habitude* de préparer leurs leçons par écrit, en leur montrant que ce travail est peut-être assez long au début, *mais qu'il diminue dans la suite, et qu'il diminue précisément dans la mesure même où il a été consciencieux et approfondi dans les premières années.*

Et puis je me demande comment votre vieux maître s'y retrouve, dans ses quatre ou cinq cahiers, même parfaitement classés et étiquetés ! A quoi bon entasser une pareille masse de matériaux pour les laisser ensuite presque inutilisés ? Adoptons plutôt la formule de l'économie des forces : *le maximum d'effets utiles pour le minimum d'efforts inutiles.*

ALBERT CHESSEX.

¹ Nous conseillons à ce propos de laisser de la place dans les cahiers de préparation pour ce travail subséquent.

PENSÉE

Le plein développement, l'épanouissement complet de la personne humaine, voilà la vraie raison d'être de l'école : tout le reste est l'accessoire.

FERDINAND BUISSON.

VAUD
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Un congé

est accordé par le Département de l'Instruction publique, le 15 juillet prochain, aux membres du personnel enseignant qui se rendront à l'Assemblée pédagogique vaudoise, à Yverdon, et les 16 et 17 juillet, à ceux qui prendront part au Congrès de la Société pédagogique romande, à Neuchâtel.

Les membres du personnel enseignant qui veulent bénéficier de ces congés doivent aviser à temps leur Commission scolaire.

Service de l'enseignement primaire.

Gymnastique scolaire

Par ordre du Département militaire fédéral, la Société suisse des maîtres de gymnastique organise en Suisse romande :

1. A Lausanne, un cours de seize jours, du 24 juillet au 6 août, destiné aux instituteurs; directeurs: MM. A. Huguenin, Lausanne, et J. Thorin, à Genève.

D'autres personnes peuvent se faire inscrire pour ces cours, mais elles devront fournir des indications sur leurs aptitudes

Pour faciliter la participation à ces cours, le Département militaire fédéral accordera aux participants une subvention de 6 fr. par jour; ils ont droit en outre au prix de leur billet de chemin de fer en 3^{me} classe. En outre, s'ils ne demeurent pas dans les localités où les cours se donnent, ou dans la banlieue, ils recevront une subvention de 4 fr. par nuit.

Les demandes de subsides devront être adressées directement par les intéressés aux autorités cantonales dont ils dépendent.

Les demandes d'inscriptions doivent être adressées jusqu'au 10 juillet, à M. Fricker, prof. de gymnastique, à Aarau.

ÉDITION J.-H. JEHEBER

GENÈVE — 20, rue du Marché.

LIVRES DE MARDEN

Les Miracles de la Pensée	Fr. 6.—
La Joie de vivre	„ 6.—
L'Influence de l'optimisme	„ 2.50
Le Succès par la volonté	„ 6.—
Le Corps et l'Esprit	„ 3.50
Fais bien ce que tu fais	„ 1.—
L'Employé exceptionnel	„ 3.—

LIVRES DE TRINE

Les Forces supérieures de l'intelligence et de l'esprit	Fr. 7.—
Ce que tout le monde cherche	„ 2.50
Le bien suprême	„ 2.50

Société vaudoise des Protestants disséminés

Un concours est ouvert jusqu'au 15 juillet pour la repourvue de 2 places de régentes à Bulle et à Monthey. Le président du Comité vaudois M. Méan, Av. Davel, 8 à Lausanne, donnera tous les renseignements nécessaires. P 12930 L.

Instituteur

dans les écoles de la ville de Locarno, sachant français, allemand, esperanto,
cherche place

pour juillet, août, septembre, dans école ou famille privée de la Suisse française.
Offres à **A. Lanfranchi, Locarno.** P 9188 O

Vacances

On désire placer en pension pendant les mois août et septembre, jeune fille de 13 ans dans famille d'instituteur dans laquelle on ne parle que le français. Offres à **Monsieur W. Marti, inst., second., (Berthastr.) Soleure.** OF 3055 S

Courses scolaires

— O LES AVANTS O —
Restaurant **HABERSTICH**
- Toute restauration à prix modérés -

Hôtel de la Tête-Noire, TRIENT, Valais

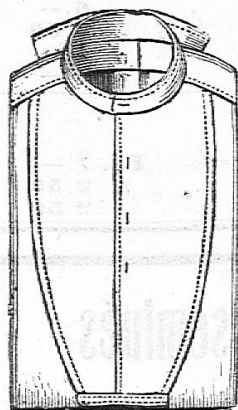
Situation tranquille. Centre d'excursions. Prix modérés pour sociétés et écoles.
G. MEILLARD, propriétaire.

Cours d'écriture Ronde et Gothique

avec directions pour maîtres et élèves. 4^{me} édition

La partie allemande de cet ouvrage a paru en 21^{me} édition.
Prix d'un exemplaire fr. 1.50. Pour des classes rabais.

Dans les Papeteries et chez **BOLLINGER-FREY, Bâle.**



CH. DODILLE — RUE —
HALDIMAND 11

CHEMISES :—: COLS

Trousseaux complets
pour Messieurs.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LVI^{me} ANNÉE — N° 28.



LAUSANNE, 10 juillet 1920.

L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR ET ÉCOLE-REUNIS)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique

ALBERT CHESSEX Avenue Bergières, 26

Gérant: Abonnements et Annonces.

ERNEST VISINAND Avenue Glayre, 1, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: A. Roulier, instituteur, la Rippe.
JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.
GENÈVE: W. Rosier, Professeur à l'Université.
NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

ABONNEMENT: Suisse, 10 fr. (Etranger, 12 fr.)

Réclames: location à l'année.

Solde de la place disponible: 1 fr. la ligne.

Sur demande expresse, une petite annonce (non commerciale) pourra être insérée dans le texte, à 1 fr. 20 la ligne ou son espace.

Bibliographie: Le journal signale les livres reçus et rend compte des ouvrages d'éducation.

On peut s'abonner à la

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE.



LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}

Lausanne, Genève, Vevey, Montreux.

Ouvrages de sténographie :

La valeur de la sténographie est aujourd'hui universellement reconnue. Ses applications deviennent de jour en jour plus nombreuses et ses progrès plus remarquables. Toute personne qui a conscience des besoins actuels doit connaître les résultats acquis et comprendre que maintenant la connaissance de la sténographie est devenue d'une nécessité absolue dans toutes les vocations commerciales et libérales.

Cours complet de Sténographie Système Duployé-Institut

par Ch. Blanc.

Un vol., relié Fr. 3.60. Broché Fr. 3.—

Traité complet de Sténographie française, Aimé Paris

par Auguste Roullier-Leuba

Septième édition suivie d'un résumé de l'histoire de la Sténographie. Un vol. Fr. 3.60

La petite Méthode de Sténographie française, Aimé Paris

par Ch. Ad. Barbier.

Un vol. Fr. 1.20

Lectures choisies Cours gradué de sténographie scolaire et commerciale

par Ch. Ad. Barbier.

Un vol. Fr. 2.40

Livre de Lecture de Sténographie professionnelle

par Ch. Ad. Barbier.

Un vol. Fr. 3.—